

## Délibération n°2016-12/09-015

### OBJET

Désignation des lauréats de l'appel à projets  
"Animons la Tégéval !"

### DATE DE CONVOCATION

09/12/2016

Nombre d'Elus pouvant siéger : 10  
Présents : 5  
Pouvoirs : 4  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

### ADOPTÉE A

Unanimité

**Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

L'an deux mil seize, le 9 décembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des commissions du 4<sup>e</sup> étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Etaient présents, Mesdames Hélène de COMARMOND et Nathalie DINNER, Messieurs Olivier DOSNE, Laurent LAFON et Pierre-Jean GRAVELLE, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Avaient donné pouvoir :

- Madame Anne CABRIT à M. Olivier DOSNE
- Monsieur Didier GONZALES à Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE
- Monsieur Pierre GARZON à Madame Nathalie DINNER
- Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Laurent LAFON



## DELIBERATION N° 2016-12/09.015 DU 09 DECEMBRE 2016 RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS « ANIMONS LA TÉGÉVAL ! »

### LE COMITE SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicats mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du Syndicat Mixte d'Études et de Réalisation (SMER) la Tégéval.

### DELIBERE

Article unique : Les lauréats de l'appel à projets « Animons la Tégéval ! » sont :

- Au fil de l'eau
- Collectif du lac de Créteil
- Compagnie Saïs
- Les croqueurs de pommes
- Nature et société
- Les petits débrouillards
- Pluriels 94
- Vélo école de Brunoy
- Vivacités

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval



Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,  
Le 15 décembre 2016

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean Gravelle



**De :** [notifascl@fast.efast.fr](mailto:notifascl@fast.efast.fr)  
**À :** [contact@lategeval.fr](mailto:contact@lategeval.fr)  
**Objet :** FAST : transfert d'un accusé de réception (SMER LA TEGEVAL)  
**Date :** vendredi 23 décembre 2016 16:12:17

---

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à un accusé de réception réalisé en préfecture, en réponse à la télétransmission d'un acte soumis au contrôle de légalité.  
Ces informations vous sont transmises via FAST par Gilles DUQUENOY de la Collectivité SMER LA TEGEVAL.

## *':. Accusé de réception :*

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 075-200017010-20161209-20161209015-DE

Date de réception de l'accusé : 23/12/2016

Numéro de l'acte : 20161209015

Objet : Désignation des lauréats de l'appel à projet "Animons le Tégéval !"

Date de décision : 09/12/2016

Date de transmission : 23/12/2016

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.4. Aménagement du territoire

### **FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<http://www.efast.fr>